

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5684

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Dépôt d'un permis de construire sur la parcelle de terrain communautaire située 297, avenue Berthelot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision Rhône-sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En prévision de la réalisation du tramway, la Communauté urbaine a acquis par voie de préemption en 1997 avant que le SYTRAL n'ait reçu mandat pour intervenir un immeuble situé 297, avenue Berthelot et concerné par l'emprise de la voie dudit tramway.

Les travaux sont en voie d'achèvement et une partie de la parcelle acquise fait partie du domaine public de la voirie. La Communauté urbaine reste propriétaire d'un délaissé de terrain.

Le terrain immédiatement contigu à ce délaissé situé 295, avenue Berthelot est propriété d'un tiers et est en cours de cession à un promoteur, la SCI Résidence Fontaine Monplaisir, dont le projet immobilier concerne également le délaissé de terrain communautaire.

Des négociations viennent d'être engagées entre la Communauté urbaine et ce promoteur concernant la vente de ce délaissé qui sera soumise à l'approbation du Conseil lors d'une séance ultérieure. Mais, il conviendrait, d'ores et déjà, que la SCI Résidence Fontaine Monplaisir soit autorisée à déposer un permis de construire sur ledit délaissé ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la SCI Résidence Fontaine Monplaisir à déposer un permis de construire sur la parcelle communautaire située 297, avenue Berthelot, étant précisé que cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la décision qui sera prise concernant la vente du terrain concerné.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,